

L'émergence de la "question des étrangers" : mise au point sur l'état de l'historiographie

Autor(en): **Arlettaz, Gérald**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse
d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **48 (1998)**

Heft 4: **1648, 1798, 1848**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'émergence de la «question des étrangers». Mise au point sur l'état de l'historiographie

Gérald Arlettaz

L'article de Thierry Christ, intitulé «La nationalisation de l'espace identitaire en Suisse. L'exemple de la législation neuchâteloise en matière de naturalisation, 1848–1914» publié dans *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.–20. Jahrhundert*, Zurich, Chronos, 1998, pp. 237–244, appelle quelques précisions et rectifications.

Portant un regard sommaire sur l'historiographie suisse relative à la «question des étrangers», l'auteur estime que les travaux d'Arlettaz et de Schläpfer permettent de connaître «le contenu, les enjeux et la chronologie de ces débats». En revanche, ces études «ne disent rien sur les raisons de l'émergence de cette question». De ce fait, T. Christ formule un certain nombre de questions auxquelles, selon lui, ces auteurs ne répondraient pas du tout. A mon sens, cet avis peut être rejeté catégoriquement à la lecture de mes travaux. Plus grave, selon Christ, «Les explications données sont tautologiques et tiennent d'un déterminisme démographique décontextualisé: la hausse du nombre d'étrangers aurait causé des réactions de rejet, selon une causalité presque mécanique, comme s'il existait un seuil de tolérance naturel qui aurait été dépassé. Ainsi, pour Arlettaz: "Parmi les faits démographiques importants constatés par la statistique fédérale, l'accroissement considérable des étrangers se dégage progressivement, à la fois par son ampleur et par la force émotionnelle qu'il suscite. [...] L'augmentation de la population étrangère est de plus en plus considérée comme un défi que les publicistes de l'époque traduisent par les concepts de «question des étrangers» ou d'«Ueberfremdung»”¹. Ainsi, partant de l'idée qu'à partir d'un certain seuil, la proportion d'étrangers devient *naturellement* un problème, on admet qu'il suffit, pour expliquer l'émergence de la “question des étrangers”, de décrire les modalités de l'immigration étrangère en Suisse dans le second 19^e siècle»².

Les propos de Thierry Christ nécessitent plusieurs remarques. D'abord, il me paraît impensable qu'à partir de cette citation de mon texte, on puisse m'attribuer «l'idée» d'un «seuil de tolérance naturel». Visiblement, l'auteur confond l'énoncé du constat que je pose, à savoir la relation existant entre l'augmentation de la population étrangère et l'analyse faite par l'appareil institutionnel et par l'opinion publique, avec une appréciation causale de ce constat qu'il m'attribue, selon laquelle l'accroissement de la population étrangère pose «naturellement» problème en dehors de tout contexte. Une telle confusion est très grave. D'abord, le constat

1 Arlettaz, Gérald, «Démographie et identité nationale (1850–1914). La Suisse et la “question des étrangers”», in *Etudes et Sources*, N° 11, Berne, Archives fédérales suisses, 1985, p. 114.

2 Article de T. Christ, p. 237.

est vérifié par des quantités de documents de diverses provenances. En outre, contrairement aux affirmations de Christ, je ne me suis pas contenté de décrire les modalités de l'immigration étrangère. Dans mes nombreuses publications rédigées sur les étrangers et la Suisse, j'ai notamment analysé les raisons, les formulations, les modes d'expression et les conséquences de l'élaboration de la «question des étrangers», de ses dimensions et de son évolution, au moins à partir des années 1890 jusqu'aux années 1930. Je crois donc avoir analysé le contexte et donné au lecteur les moyens de l'apprécier.

Autre remarque, l'auteur ne se contente pas de pratiquer l'extrapolation, mais il tronque aussi la citation de mon texte. Il remplace une phrase par des points de suspension: «Dans le contexte des années 1900, ce phénomène est intimement lié à l'évolution intérieure de la société suisse, ainsi qu'aux relations du pays avec l'extérieur, il tend donc à prendre une dimension politique et culturelle sur le plan national»³. Or, cette phrase dit exactement le contraire de ce que Christ me reproche. Elle n'est pas anodine, mais contribue à introduire mon étude sur la présentation analytique de facteurs compréhensifs et explicatifs qui se situent à l'exact opposé du «déterminisme démographique décontextualisé» dont il me gratifie face au public.

Cet «oubli» prend d'autant plus d'importance que Christ persévère et oublie systématiquement de se référer aux passages de mon article et à mes autres publications où il est absolument impossible de considérer que je lie la «question des étrangers» au seul problème de l'augmentation du nombre ou à de simples juxtaposition entre divers faits. En ce qui concerne l'émergence de la «question des étrangers», je me permets de renvoyer à l'article «Aux origines de la «question des étrangers» en Suisse»⁴. De même, pour l'évolution de la «formation nationale», qui explique justement le sens de la «question des étrangers», j'ai publié, entre autres, «Naturalisation, «assimilation» et nationalité suisse: l'enjeu des années 1900–1930»⁵.

Les oublis de T. Christ sont révélateurs de sa manière d'écrire l'histoire: il isole une citation, qui devient ainsi «décontextualisée», la tronque au besoin, lui attribue une signification plus ou moins arbitraire, substitue cette signification à l'ensemble d'une étude, puis aux autres études de l'auteur et enfin à l'«historiographie actuelle» (à ce sujet, voir l'analyse simplificatrice qui conduit à sa note 6). Il est évident que cette écriture ne s'encombre pas des règles déontologiques généralement respectées dans la pratique du métier d'historien. La Société générale suisse d'histoire devrait montrer plus de circonspection à la publication de tels travaux.

3 Arlettaz, G rald, «D mographie et identit  nationale (1850–1914). La Suisse et la “question des  trangers”», *op. cit.*, p. 114.

4 Paru dans *Pass  Pluriel. M langes en l'honneur du professeur Roland Ruffieux*. Fribourg, Editions universitaires, 1991, pp. 179–189.

5 Paru dans *Devenir Suisse. Adh sion et diversit  culturelle des  trangers en Suisse*, textes r unis par Pierre Centlivres, Gen ve, Georg, 1990, pp. 47–62.